

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2018-2019

MASTER

Domaine « Sciences humaines et sociales »

Mention Géographie, Aménagement, Environnement et Développement

Parcours Exploitation et développement des réseaux de transport public

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000771847&fastPos=65&fastReqId=1794378360&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

SEMESTRE 1 = 30 crédits

Semestre commun TTE –EDRTP

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coeff	TD/CM (hors heures CFA)	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE : Politiques publiques, droit et développement territorial	15	15			
EC : Institutions et acteurs des politiques publiques (tronc commun avec le parcours TTE)	5	5	20h CM	CC (E et/ou O)	CT (E ou O)
EC : Droit public (tronc commun avec le parcours TTE)	5	5	20h CM	CC (E et/ou O)	CT (E ou O)
EC : Développement territorial (tronc commun avec le parcours TTE)	5	5	20h CM	CC (E et/ou O)	CT (E ou O)
UE : Nouvelles technologies : bureautique, analyses statistiques et spatiales (tronc commun avec le parcours TTE)	10	10	30h CM 30h TD	CC (E et/ou O)	CT (E ou O)
UE : Anglais (tronc commun avec le parcours TTE)	5	5	20h TD	CC (E et/ou O)	CT (E ou O)
TOTAL S1	30		140 H		

SEMESTRE 2 = 30 crédits

UNITES D'ENSEIGNEMENT (volume horaire)	1 ^{ère} session						2 ^{ème} session mode de prise en compte : si note < 10 ou absence justifiée en première session ¹			
	ECTS FI + FC CP + FC stage ²	ECTS FC dispensés de stage	Type de Cont rôle	Type d'épreuve	Coef E/CP	Coeff FC	Type de Contrôle	Type d'épreuve	Coef E/CP	Coef FC
1 ^{ère} année S2										
UE : Conception de l'offre de transport 40 h CM	3	5	CC	Ecrit et/ou oral	1	1	ET	Ecrit et/ou oral	1	1
UE : Responsabilités de l'entreprise 40h CM	3	4	CC	Ecrit et/ou oral	1	1	ET	Ecrit et/ou oral	1	1
UE : Management, Gestion des ressources humaines 25 h CM	3	4	CC	Ecrit et/ou oral	1	2	ET	Ecrit et/ou oral	1	2
UE : Le transport dans son environnement urbain 48 h CM dont 15h à finalité scientifique	3	5	CC	Ecrit et/ou oral	1	1	ET	Ecrit et/ou oral	1	1
UE : Gestion 40 h CM	3	5	CC	Ecrit et/ou oral	1	2	ET	Ecrit et/ou oral	1	2
UE : SIG 15h CM	3	3			1	1			1	1
UE : Stage en entreprise de 3 mois minimum (<i>à finir avant le 30 août</i>) ou contrat de professionnalisation	8		CC	rapport de stage	2		ET	rapport de stage	2	
UE : Séminaire scientifique 10 h CM	4	4	CC	Ecrit et/ou oral	1	1	ET	Ecrit et/ou oral	1	1
Total S2 218 h + 15 h de travaux non encadrés	30	30			9	9			9	9

¹ Il est possible de bénéficier de la session 2 si l'absence est justifiée à la session 1 (production obligatoire d'un certificat médical ou arrêt de travail).

² FI formation initiale + FC CP formation continue contrat de professionnalisation + FC stage : salarié non dispensé de stage.

DU césure proposé en option en M1

OPTION - DU césure de professionnalisation = 6 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
Au moins un stage de 6 mois	6	6	CT 100% (E et O)	

L'option DU césure de professionnalisation implique de faire son master 1 sur deux années universitaires. Cette option offre aux étudiants la possibilité d'effectuer un ou deux stages de 6 mois, après les deux semestres de cours de M1, en plus du stage obligatoire de M1 ED RTP. Le succès aux épreuves disciplinaires de M1 permet de capitaliser 60 ECTS. Au retour de l'année de césure, l'étudiant se voit délivrer le titre intermédiaire de maîtrise relatif au master 1 et en cas de note supérieure à 10 à son (ses) stage(s) le DU césure de professionnalisation.

Le DU césure de professionnalisation est évalué sur rédaction et soumission d'un (des deux) rapport(s) de stage et d'une soutenance orale du rapport d'un stage, permettant de faire un retour sur les compétences professionnelles acquises en lien avec les enseignements de M1. L'évaluation intègre également une note donnée par le (les) tuteur(s) en entreprise, visant à évaluer le comportement et les aptitudes et compétences professionnelles de l'étudiant. Dans le cas où un seul stage est effectué, l'évaluation du rapport, celle de la soutenance orale et celle du tuteur d'entreprise comptent respectivement pour 50%, 25% et 25% de la note finale. Dans le cas où deux stages sont effectués, l'évaluation des rapports, celle des soutenances orales et celle des tuteurs d'entreprise comptent respectivement pour 60%, 20% et 20% de la note finale.

SEMESTRE 3 = 30 crédits

UNITES D'ENSEIGNEMENT (volume horaire)		1 ^{ère} session			2 ^{ème} session mode de prise en compte : si note < 10 ou absence justifiée en première session ³		
		ECTS	Type de Contrôle	Type d'épreuve	Coeff	Type de Contrôle	Type d'épreuve
2 ^{ème} année S 3							
UE : Conception de l'offre de transport 49 h CM	3	CC	Ecrit et/ou oral	2	ET	Ecrit et/ou oral	2
UE : Production de l'offre de transport 58 h CM	3	CC	Ecrit et/ou oral	2	ET	Ecrit et/ou oral	2
UE : Environnement institutionnel et relations AO exploitants 30 h CM dont 6 h à finalité scientifique	3	CC	Ecrit et/ou oral	2	ET	Ecrit et/ou oral	2
UE : Appels d'offres et vie des contrats 38 h CM	4	CC	Ecrit et/ou oral	2	ET	Ecrit et/ou oral	2
UE : Management, gestion des ressources humaines 53 h CM	3	CC	Ecrit et/ou oral	2	ET	Ecrit et/ou oral	2
UE : Le transport dans son environnement urbain 30 h CM et voyage d'études 20h TD	3	CC	Ecrit et/ou oral	1	ET	Ecrit et/ou oral	1
UE : Gestion 33 h CM	3	CC	Ecrit et/ou oral	2	ET	Ecrit et/ou oral	2
UE : Langues 42 h TD	2	CC	Ecrit et/ou oral	1	ET	Ecrit et/ou oral	1
UE : Nouvelles technologies 15 h CM	3	CC	Ecrit et/ou oral	1	ET	Ecrit et/ou oral	1
UE : Séminaire scientifique et professionnel Séminaire scientifique 49 h CM Séminaire professionnel 16 h CM	3	CC	Ecrit et/ou oral	2	ET		2
Total S3 433 h + 35 h de travaux de groupe non encadrés	30			17			17

³ Il est possible de bénéficier du rattrapage si l'absence est justifiée à la session 1 (production obligatoire d'un certificat médical ou arrêt de travail).

SEMESTRE 4 = 30 crédits

UNITES D'ENSEIGNEMENT		1 ^{ère} session			2 ^{ème} session mode de prise en compte si note < 10 ou absence justifiée en première session ⁴		
		ECTS	Type de Contrôle	Type d'épreuve	Coeff	Type de Contrôle	Type d'épreuve
2 ^{ème} année S 4							
UE : Stage scientifique en laboratoire de 3 mois minimum (<i>à finir avant le 30 août</i>) ou stage en entreprise de 3 mois minimum (<i>à finir avant le 30 août</i>) ou contrat de professionnalisation ⁵	30		Mémoire de fin d'études	10			
Total S4	30			10			

L'assiduité aux cours est contrôlée par la signature d'une feuille de présence. **Une absence** injustifiée par EC (ou par UE, lorsque l'UE ne comprend pas d'EC différenciés) entraîne la **défaillance** en session 1 et l'étudiant doit se présenter en session 2.

(1) Est-il prévu une 2^{ème} session ? : **OUI** pour les semestres 1, 2 et 3. Il n'y a pas de session 2 pour le mémoire de fin d'étude du semestre 4 soutenu fin septembre.

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : **OUI**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas** repasser tout ou partie des UE et des EC **non validés** ? : **OUI**

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2^{ème} session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2^{ème} session :

-La note de la 2^{ème} session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2^{ème} session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 2^{ème} session : **Défaillance**

Règles particulières

*Existe-t-il des notes « seuil » pour la validation des semestres ? **Uniquement pour le semestre 1 du master 1**. La note seuil est de 6/20. Il n'y a pas de note seuil pour les autres semestres.

*Existe-t-il un passage conditionnel en M2 ? : **OUI**

* **En cas d'absence de réussite en première ou deuxième année, l'avis de la commission pédagogique est nécessaire pour s'inscrire une deuxième fois en master 1 et en master 2. Les étudiants du parcours doivent faire une demande de deuxième inscription.**

* Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du M1 au M2 ? : **OUI pour les étudiants n'ayant pas suivi le parcours type en M1 (EDRTP) à l'UCP.**

*La présence est obligatoire à l'ensemble des cours et activités de M1 et de M2 (le master fonctionne selon le régime de la formation continue). Toute absence doit être justifiée par la production d'un arrêt de travail pour les salariés en formation continue et d'un certificat médical pour les étudiants en formation initiale.

* Le stage en formation initiale en master 1 et 2 dure 3 mois minimum à temps plein et doit être terminé pour le 30 août.

⁴ Il est possible de bénéficier du rattrapage si l'absence est justifiée à la session 1 (production obligatoire d'un certificat médical ou d'un arrêt de travail).

⁵ Une convention de stage ou un contrat de professionnalisation est obligatoire pour valider le stage.

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise :

Chaque semestre du master 1 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Il n'y a pas de compensation entre les semestres du M1. Il y a compensation entre les Unités d'enseignement d'un même semestre et entre les notes d'une unité d'enseignement.

Mode d'obtention du diplôme terminal de Master :

Chaque semestre du master 2 doit avoir été validé : **OUI**

Chaque semestre du master 1 **et** du master 2 doit avoir été validé : **OUI si l'étudiant a fait le M1 du Master.**

La moyenne du master 2 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

La moyenne du master 1 **et** du master 2 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI si l'étudiant a fait le M1 du Master.**

Y-a-t-il compensation entre semestres ? : NON

Il n'y a pas de compensation entre les semestres du master 1 et du master 2. Il y a compensation entre les Unités d'enseignement d'un même semestre et entre les notes d'une unité d'enseignement.

Mode d'attribution de la mention du diplôme :

*Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne du master 2 : **OUI**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 **et** du master 2 : **NON**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **OUI si le contenu pédagogique est compatible avec le master.**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

Seuils des mentions attribuées :

*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20